

CONSEIL DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 30 mars 2015

----- **PROCÈS-VERBAL**

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON,
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,
M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Catherine SALVADOR,
M. Baptiste BOUSSARD,
Mme Catherine TRONCA, M. Laurent SAIAG.

EXCUSÉE

Mme Josy POSINE (donne pouvoir à M. Nicolas MARTIN-LALANDE).

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

Désignation des Secrétaires de séance

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS et Mme Catherine TRONCA, en qualité de secrétaires de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} arrondissement du 2 mars 2015

M. Jean-François LEGARET demande si ce procès-verbal appelle des observations.

Mme Catherine MATHON, concernant une phrase prononcée par Mme Catherine TRONCA, demande à ce que soit modifiée la phrase « Mme TRONCA indique que le problème est que beaucoup de personnes sont affectées alors même qu'il peut n'y a qu'un seul gréviste » en remplaçant « a » par « avoir ».

Le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2015, intégrant la modification demandée, est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par la Maire de Paris aux conseils d'arrondissements, relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

M. Jean-François LEGARET indique qu'il s'agit de préparer la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024. Il précise que ce vœu est soumis concomitamment aux vingt conseils d'arrondissements. Il indique que Mme HIDALGO a précisé que ce vœu serait présenté ultérieurement au Conseil de Paris. Il cède la parole à Mme Martine FIGUEROA.

Mme Martine FIGUEROA rappelle le contenu du vœu qui fait état de l'amour de Paris pour le sport et la passion des Parisiens pour la pratique sportive et l'histoire commune de Paris et de l'olympisme. Elle rappelle sa motivation en faveur du sport ainsi que celle de tous les élus, prouvée à l'occasion de la co-signature d'une lettre adressée à Mme la Maire de Paris. Elle indique que la vocation de Paris est d'accueillir

de grands événements. En conséquence, et sur proposition de la Maire de Paris, il est proposé au Conseil d'arrondissement réuni :

- De s'engager pleinement en faveur d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- De soutenir le mouvement sportif et les athlètes comme chef de file de cette candidature ;
- De participer à cet effet et jusqu'à l'été 2015 aux travaux d'approfondissement du projet au sein d'une association dédiée, présidée par Bernard LAPASSET et réunissant l'Etat, la Ville de Paris et la Région Ile de France ;
- De veiller à la bonne coordination des trois institutions publiques pour mettre en œuvre des outils et dispositifs de concertation à l'échelle parisienne, métropolitaine et nationale afin d'associer les citoyens à l'élaboration du projet et à sa promotion ;
- D'agir pour que le projet réponde aux besoins des populations locales et au développement du sport pour toutes et tous et pour que le financement de la candidature ne se fasse pas au détriment des politiques municipales ;
- D'assurer une concertation exemplaire et ambitieuse avec les habitants et la société civile et économique, du dépôt de la candidature à l'éventuelle organisation des Jeux, et en particulier de prévoir au cours des six prochains mois à Paris des réunions publiques et un site dédié à la participation des citoyens et de soutenir les initiatives que prendront les arrondissements.

Elle indique ne pouvoir qu'être favorable à ce vœu commun.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Martine FIGUEROA et cède la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA indique être d'accord pour soutenir ce vœu qui engage à la fois Paris, le Grand Paris et le mouvement sportif et pense que cet événement pourra voir une aura mondiale.

Mme Catherine MATHON indique qu'accueillir les Jeux Olympiques provoque toujours un retentissement planétaire. Elle remarque le coût de la présentation de la candidature de Paris, étant donnée la situation "un peu juste" des finances parisiennes. Elle pointe également le coût de l'organisation de ces Jeux, si d'aventure la candidature de Paris était retenue, au regard des dépassements rencontrés par Athènes ou Londres qui ont encore beaucoup de difficultés pour rembourser.

M. Laurent SAÏAG pointe également le bilan économique des Jeux. Il rappelle qu'il s'agit d'une condition qui a été mis explicitement sur la table par la Maire de Paris et indique que ce souci est partagé et qu'une attention particulière devra être apportée à ce sujet. Il cite les précédents qui montrent un coût très élevé pour la Ville mais pense que la démarche est plutôt bonne, englobant les Parisiens et la métropole. Il lui semble également que le recul sur les précédentes candidatures n'ayant pas abouti peut permettre d'éviter certaines erreurs réalisées dans le passé.

Mme Catherine SALVADOR souhaite connaître la date de dépôt de candidature.

Mme Martine FIGUEROA indique qu'elle doit être déposée en septembre 2015.

M. Jean-François LEGARET explique que les Jeux Olympiques sont une grande et belle aventure qui mobilise tous les Parisiens. Il rappelle que les JO font venir "le monde entier" et représentent un symbole qui fait participer les jeunes. Il rappelle que les pays qui accueillent les JO sont des pays dans lesquels il existe en général une activité sportive renforcée. Il rappelle également que les JO laissent dans la ville des équipements sportifs pérennes. Il explique que cela doit être approché néanmoins avec prudence, en raison notamment des deux échecs en 1992 et 2012 qui ont marqué Paris. Il lui semble que pour cette raison il faut mettre tous les atouts du côté de Paris pour cette longue aventure. Il indique que les maires d'arrondissements ont eu des réunions avec Mme HIDALGO et son équipe, au cours desquelles a été mis en avant le fait qu'il s'agirait de Jeux à prix aussi « encadré » que possible – des Jeux *lowcost* ne seraient pas très flatteurs. Il s'agirait de moderniser, de mettre au norme et de réutiliser au maximum des équipements existants mais aucun projet de stade olympique n'existe par exemple. Deuxièmement, cette candidature est présentée par une Ville mais avec l'appui de la France et d'un certain nombre de villes, à proximité ou même, pour certains sports, dans des localités beaucoup plus lointaines. Jusqu'à présent, tous les élus parisiens interrogés – maires d'arrondissement, groupes politiques – ont manifesté un soutien et même un enthousiasme pour le principe de cette candidature sur laquelle Mme HIDALGO était, jusqu'à une période

récente, plutôt réservée. Des arguments lui ont apparemment été donnés qui l'ont fait évoluer sur ce principe. Il pense que le faire d'une manière solennelle en faisant délibérer tous les conseils d'arrondissements avant de faire délibérer le Conseil de Paris est une bonne chose. Il indique que lors d'une réunion avec Mme HIDALGO, il avait dit qu'il lui semblerait utile de réunir les CICA dans tous les arrondissements autour spécifiquement de cette question de la candidature. Il pense que les associations sportives et les pratiquants pourraient se faire ainsi entendre. Les JO représentent évidemment le sport de très haut niveau mais ils doivent être portés par les pratiquants, les fédérations, les associations. Il indique que Mme HIDALGO lui avait répondu qu'elle trouvait cette initiative heureuse. Il pense donc qu'il faudra programmer une séance du CICA spécifiquement consacrée à cette candidature en essayant de l'élargir, autant que faire se peut, aux associations, aux écoles et à tous ceux qui peuvent participer à l'élan, à la bonne communication et au succès de cette candidature. Il pense que celle-ci ne peut aboutir que si elle est très fortement portée par tous les Parisiens, à commencer naturellement par les sportifs et tous ceux qui se préoccupent d'éducation. Il cède la parole à M. Laurent SAÏAG.

M. Laurent SAÏAG demande à ce que les Jeux Paralympiques ne se déroulent pas une ou deux semaines après les JO, ce qui donnerait l'impression d'un sport « de seconde zone » beaucoup moins médiatisé et pense que la concomitance des deux est importante et pourrait poser la question de l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, afin de remettre ces enjeux dans la réflexion de la politique publique.

M. Marc MUTTI rejoint les propos de Mme Catherine MATHON sur l'équilibre économique et financier de cet événement. Il rappelle que des événements du passé témoignent de l'importance de préparer bien amont cette candidature. Il indique que la Maire de Paris va être à la fois la chef de file de la candidature au nom des Parisiens mais également auprès des forces économiques du pays qui doivent permettre l'équilibre de ces Jeux. Il explique également que Paris est candidate à l'organisation de l'exposition universelle de 2025 qui arrive l'année suivante et que cette mobilisation des forces vives économiques aura un effet positif sur ce deuxième événement qui n'apporterait que du bon à la région parisienne.

Mme Catherine SALVADOR indique qu'il y a une telle morosité à Paris que ce genre de projet est toujours bienvenu et redonne du « peps » à tous les Parisiens.

Mme Catherine MATHON indique que cela irradiera non seulement Paris mais également la métropole et la France entière puisque certains Jeux seront délocalisés dans d'autres villes.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce vœu, qui est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération 2015 DAC 123 - Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association "La Place - Centre culturel Hip Hop" (1^{er})

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Catherine SALVADOR, qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique que la Ville de Paris est à l'initiative d'un très beau projet valorisant la culture urbaine : un centre culturel dédié au « hip hop » situé au cœur des Halles au sein de la canopée. Le projet de réaménagement des Halles a été conçu comme une re-création d'un territoire de vie et de culture pour les Parisiennes et les Parisiens. Elle rappelle qu'avec une moyenne de 750 000 passagers par jour empruntant les lignes du RER et du métro, la future canopée sera un instrument qui permettra à la Ville de Paris de s'inscrire pleinement dans la dynamique métropolitaine, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2016, le Grand Paris entrera en fonction. En complément de l'agrandissement de la gare RER et de la rénovation du jardin des Halles, ce ne sont pas moins de quatre équipements culturels qui seront libres d'ici fin 2015 sous la canopée. Pour mémoire, il y aura un conservatoire, une bibliothèque, une maison de pratique artistique amateur et un centre culturel dédié aux arts urbains. C'est en faisant ce choix ambitieux d'implanter un tel centre aux Halles que la Ville participe à la reconnaissance d'une culture de création contemporaine née il y a une trentaine d'années en France, qui s'est développée aux Halles et qui a fait depuis le tour du monde.

L'histoire du hip hop à Paris se caractérise par l'émergence d'artistes reconnus aujourd'hui dans le monde entier et qui fait de Paris la deuxième capitale mondiale de ce mouvement après New-York. Ces artistes ont participé à l'élargissement continu d'un public diversifié à l'image de cette culture unique et transversale qu'est le hip-hop puisqu'elle regroupe le chant, la musique, la danse, les arts graphiques et

plastiques et plus récemment la poésie avec le slam. En imaginant en lien étroit avec les acteurs de ce mouvement un espace culturel d'un genre tout à fait nouveau, à la fois ouvert à tous, lieu de pratique pour les amateurs, et en même temps orienté vers la professionnalisation des artistes, Paris répond à la demande d'un large public et au déficit actuel de lieux de diffusion publics du hip-hop. Ce centre conçu comme un lieu de vie sera situé au premier étage de la canopée sur 1 400 m² en face du conservatoire. On y trouvera un salle de 260 m² qui accueillera des spectacles, des concerts ou des performances aussi bien de jeunes artistes à découvrir que d'artistes déjà confirmés ; un espace bar permettra de garantir la convivialité de l'ensemble puisqu'on pourra y faire des expositions et des débats, on pourra y mettre en lumière la patrimoine de ce mouvement culturel ainsi que des sujets de société inhérents à son émergence et à sa création. Le grand public ne sera pas en reste : il sera invité à profiter du centre grâce à des actions en commun avec d'autres équipements de la canopée - la bibliothèque et son fonds dédié aux cultures urbaines, mais aussi la maison des pratiques artistiques amateurs et le conservatoire.

L'ensemble des élus du 1^{er} arrondissement ont déjà, en collaboration avec l'équipe de l'association La Place, commencé à initier des actions hors les murs pour élargir la diffusion culturelle. Elle indique que c'est un vrai plaisir de travailler avec cette association. Pour les amateurs, le centre sera un lieu de ressources et de pratiques qui leur permettra des partages et des rencontres avec les acteurs professionnels. Des salles dédiées à la pratique autonome ou encadrée permettront ces échanges et ces apprentissages en danse, musique et arts visuels entre-autres. Les artistes pourront également s'y installer en résidence et être accompagnés dans leurs projets. La résidence est la possibilité d'être accueilli et de s'installer pendant un certain temps pour créer et mettre en place dans ces locaux un spectacle ou une performance et profiter ainsi de l'infrastructure pour faire naître et développer un projet. Un déficit de ce genre d'installation existe au centre de Paris. Ce centre accueillera enfin un incubateur de projets pour valoriser la dimension entrepreneuriale du hip hop comme la création et la gestion de labels de disque ou le management d'artistes. Il sera donc à la fois un tremplin pour les artistes et les futurs entrepreneurs. La création de ce centre s'inscrit dans la logique du Grand Paris en 2016.

Dans le cadre de la convention de coopération signée entre les départements de Seine Saint-Denis, celui de Paris et la Ville de Paris, ces trois collectivités ont décidé de renforcer particulièrement leurs échanges et leurs partenariats en matière culturelle. Le département de Seine Saint-Denis sera ainsi un partenaire structurant de « La Place – Centre culturel hip hop ». L'ouverture au public est prévue à la fin de l'année 2015. Il était donc nécessaire, afin de garantir l'ouverture du lieu dans les meilleures conditions, d'incarner d'ores et déjà le projet dans une équipe remarquable qui puisse travailler de concert avec la Ville pendant une période de préfiguration afin de définir le projet artistique et surtout économique du lieu. Il a été ainsi décidé par les trois collectivités de créer une association culturelle régie par la loi de 1901 intitulée « La Place – Centre culturel hip hop » afin de conduire une préfiguration du futur équipement dans une première période d'exploitation. L'association a été créée le 5 juin 2014, elle a pour présidente Agnès B et Jean-Marc MOUGEOT a été désigné par le conseil d'administration directeur de l'association de préfiguration.

Afin de lui permettre de continuer ses activités notamment la constitution de l'équipe en charge de la préfiguration du projet, qui assurera la gestion du lieu et les premières actions artistiques, il est proposé au Conseil de Paris d'octroyer une subvention d'un montant de 400 000 euros, soit un complément de 275 000 euros à l'acompte déjà versé. Elle demande donc aux élus d'apporter un avis favorable à cette délibération.

Mme Catherine MATHON, concernant la résidence, demande combien d'artistes pourraient être accueillis, qui sélectionnerait les artistes et combien de temps resteraient-il.

Mme Catherine SALVADOR répond que selon l'envergure du projet, la résidence peut être plus ou moins courte et le nombre de résidences plus ou moins élevé. Elle indique que le choix sera fait par les responsables de l'association qui sont des gens « très raisonnés » et qui connaissent bien le domaine.

M. Laurent SAÏAG demande, à propos de la délibération elle-même, page 4, quelle est la justification des 400 000 euros, qui semblent utilisés principalement pour des dépenses de communication et de représentation.

Mme Catherine SALVADOR indique que ce budget inclut la rémunération de l'équipe de préfiguration qui travaille sur le terrain, qui essaie d'harmoniser le lieu, qui fait un très gros travail de recherche d'artistes, de structuration du projet économique et de programmation de premiers projets hors les murs notamment.

M. Laurent SAÏAG demande combien de permanents sont en place.

Mme Catherine SALVADOR indique qu'ils sont trois pour le moment mais qu'ils sont appelés à communiquer avec d'autres personnes. Ce sont des gens « très raisonnés » sur les dépenses. Elle indique que cette estimation est fournie par la Ville de Paris. Elle pointe le coût de l'investissement déjà effectué en matériel.

M. Laurent SAÏAG souhaite connaître les détails des opérations hors les murs.

Mme Catherine SALVADOR indique que c'est encore un peu tôt, mais qu'avec ses collègues M. Marc MUTTI et M. Nicolas MARTIN LALANDE, un très beau rapprochement avec La Place a été réalisé et qu'ils continuent à rencontrer les architectes des Bâtiments de France afin de préparer le projet.

M. Laurent SAÏAG souhaite connaître la nature du partenariat avec la Seine Saint-Denis.

Mme Catherine SALVADOR indique qu'elle n'a aucun élément à ce sujet, puisqu'il s'agit d'un accord signé par la Ville de Paris qui ne lui a pas été communiqué.

M. Jean-François LEGARET indique que pour l'essentiel, ce sont la Ville de Paris et le Département de Paris qui financent cette opération. Il rappelle que 125 000 euros ont déjà été votés lors d'un premier acompte. Aucune subvention n'est versée par l'Etat, par la Région ou l'Union Européenne. Il indique avoir siégé la semaine dernière au conseil d'administration de La Place, en tant que Conseiller de Paris et indique avoir fait observer qu'il lui semblerait utile que l'association puisse solliciter rapidement des aides qui aillent au-delà de cette hypothèse de départ. Ce qui est apparu également dans le débat, c'est que pour l'instant rien n'a été inscrit comme recettes propres. Il s'agit d'une préfiguration et d'une activité nouvelle qui lui semble être conduite par des gens de talent mais beaucoup de choses restent à préciser. Non seulement il est sain de générer des recettes, mais par ailleurs, il faudra que les activités de La Place incluent un système de tarif. Les autres équipements culturels auront des tarifs. Si le secteur de La Place était le seul équipement des Halles gratuit, il va de soi qu'il y aurait un effet d'aubaine qui amènerait certainement des désordres et des débordements. La question du prix est donc utile d'un point de vue financier mais également pour maîtriser les flux qui pourraient être très importants. Il pointe le risque que le centre soit submergé s'il était totalement gratuit. Il croit que ses questions ont été prises en compte. Les sommes déjà engagées sont pour l'essentiel constituées de salaires et de charges et de quelques dépenses de communication. Le budget est très inférieur à ce qu'il devra être en année pleine. C'est un gros projet selon lui, avec des intentions importantes, des espaces très largement dimensionnés dans la canopée, et lancé par des gens ayant de très belles intentions mais beaucoup de questions devront amener des réponses. Il cède la parole à M. Laurent SAÏAG.

M. Laurent SAÏAG partage également cette préoccupation sur la tarification et demande s'il y aura un studio d'enregistrement.

Mme Catherine SALVADOR répond qu'il « y aura de tout » et notamment une salle de spectacle, où elle suppose que les entrées d'argent se feront en majorité. Un espace bar permettra également de générer des recettes.

M. Laurent SAÏAG indique que la délibération insiste sur le côté entrepreneurial mais il ne faudrait pas que les coûts aillent uniquement à la Ville et les revenus aux entrepreneurs. Il faut qu'il y ait un juste partage des revenus et un équilibre économique qui soit rationnel et maîtrisé.

Mme Catherine SALVADOR pense que cette insistance a pour objet de donner envie aux gens de créer et de se lancer dans de nouvelles aventures.

Mme Catherine MATHON remarque que l'association a été créée le 5 juin 2014 et qu'une convention de coopération a été signée entre les départements de Seine Saint-Denis, celui de Paris et la Ville de Paris. Elle demande quelle est la nature de la coopération.

M. Jean-François LEGARET indique que le département de Seine Saint-Denis est administrateur de l'association et apporte une subvention mais qu'il n'en sait pas davantage.

M. Laurent SAÏAG indique que la Seine Saint-Denis est un territoire très marqué par le hip hop, ce qui justifie d'un point de vue culturel ce partenariat.

M. Jean-François LEGARET ajoute que parmi les recettes que l'association va s'efforcer de collecter, figurent des actions de sponsoring. Agnès B qui préside l'association dispose d'un carnet d'adresses fourni, notamment dans le domaine du mécénat.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération 2015 DAC 159 - Subvention (105.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er)

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Catherine SALVADOR, qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique que le 1^{er} arrondissement est très fier et heureux d'héberger un musée passionnant et ludique qui s'adresse aux enfants de deux ans et demi à douze ans et même aux adultes. Le Musée en herbe créé en 1975 est géré par l'association loi 1901 du même nom. Il a longtemps été installé au jardin d'acclimatation et est situé désormais au 21, rue Hérold. Cette association a pour objet de faciliter à l'enfant l'apprentissage du monde des musées artistiques, scientifiques, techniques et de société avec beaucoup de pédagogie et de partage par la présentation d'œuvres d'art et d'objets artisanaux et scientifiques. La sensibilité à l'art est un grand facteur d'épanouissement et apprendre en s'amusant, il n'y a pas mieux. Ce musée propose au jeune public une offre culturelle diversifiée qui se présente sous forme d'expositions temporaires interactives conçues autour de supports pédagogiques tels que des tableaux à reconstituer, des jeux à manipuler et des ateliers se référant aux expositions. Il offre aussi la possibilité de diverses activités manuelles comme la peinture, le collage, la sculpture, la cuisine, le modelage et même des mini-stages.

En 2014, le Musée en herbe a présenté en début d'année l'exposition « I love Martine », une rétrospective de la série éponyme éditée par les éditions Casterman qui a rendu hommage à ses auteurs Gilbert DELAHAYE et Marcel MARLIER. Il y a eu jusqu'à la fin décembre l'exposition « Il était une fois... la bande à Niki » rendant hommage à Niki de SAINT-PHALLE et au mouvement réaliste en exposant une soixantaine d'œuvres. Le public de tout âge a pu découvrir des œuvres originales d'Arman, dont l'atelier avait été reconstitué sur place, de ROTELLA, DESCHAMP, CESAR, CHRISTO, DUFRENE, KLEIN, etc. Des visites animées pour les enfants et les adultes étaient prévues et des ateliers de pratique artistique ont été organisés. En 2015, le 1^{er} avril, le Musée en herbe fête ses quarante ans. Il entend consolider sa mission d'accès à la culture pour tous et de découverte d'artistes de renom ainsi que d'artistes émergents. Après la prolongation jusqu'au 29 janvier dernier de l'exposition « La bande à Niki », c'est avec la nouvelle exposition « Le musée imaginaire de Tintin » que le Musée en herbe fête son anniversaire depuis le 12 février. Cet événement majeur a été conçu en partenariat avec le musée Hergé de Louvain La Neuve. Des œuvres prêtées par le musée du Quai Branly, par le musée du Louvre, par le musée Guimet et des collectionneurs privés sont actuellement exposées. Des planches et des dessins originaux retracent la surprenante diversité de l'œuvre de Georges REMI dit Hergé, homme de presse, illustrateur, graphiste, lettriste et caricaturiste. La visite de l'exposition se prolonge par la multiplicité d'ateliers d'arts plastiques en lien avec les thèmes présentés. Des *baby* ateliers existent pour les 2-4 ans, des maxi ateliers pour les 5 - 12 ans, des ados ateliers pour les 9 - 13 ans et enfin des ateliers pour les adultes. Avec tout cela le Musée poursuit son offre pédagogique hors les murs. Des intervenants se déplacent à la demande dans les écoles, les bibliothèques, les associations et les centres sociaux avec des mallettes composées d'une dizaine de reproductions placées sur chevalet multicolore accompagnées de jeux. Neuf mini-expositions circulent actuellement à Paris et en région parisienne – celles de PICASSO, CHAGALL, MATISSE, MONET etc. Une va être créée sur les Nouveaux réalistes très prochainement. Des expositions jeux sur des peintres célèbres se promènent également en France grâce à la location par les mairies, les centres culturels et les bibliothèques, ce qui permet aux familles de découvrir l'art de manière ludique.

Comme l'année dernière, le Musée en herbe participe aux ateliers périscolaires en animant cette année trois ateliers de pratique artistique sur le thème « artistes voyageurs » dans trois écoles élémentaires du 1^{er} et du 11^{ème} arrondissement. Le Musée met en place une politique de rapprochement en direction notamment du public handicapé, senior, du champ social et des touristes. L'accessibilité des expositions aux personnes en situation de handicap a été fortement améliorée grâce à des travaux récents pour obtenir le label « tourisme et handicap » du conseil régional d'Ile de France. Cette mise aux normes est toujours en cours et demande de nombreux investissements. Des audio guides adaptés aux différents handicaps sont proposés aux visiteurs ainsi que des tarifs et des jeux pour chaque exposition. Les audio guides sont disponibles en

plusieurs langues pour permettre de développer l'attractivité de l'offre auprès des touristes. Pour les déficients visuels, une sélection d'œuvres est reproduite en relief, ainsi que des moulages en 3D. Un « facile à lire » est proposé aux personnes souffrant d'un handicap mental à partir de textes et d'œuvres. Concernant les seniors, le succès rencontré par le partenariat engagé avec la Caisse d'action sociale de la Ville de Paris se poursuivra de même que la prospection et l'information avec les clubs du troisième âge et les points Emeraude entre autres. L'exposition est propice à la mise en place d'actions intergénérationnelles entre grands parents et petits enfants. Afin de favoriser l'accès du public du champ social, le Musée entreprend le projet « Les récréées du Musée », résultat d'une réflexion menée entre le Musée en herbe et deux associations de terrain qui sont « savoir pour réussir » et les « restos bébé du cœur ».

Par délibération du 15, 16 et 17 décembre, elle indique que les élus ont bien voulu accorder au titre de 2015 un acompte de 95 000 euros représentant 50% du montant de la subvention 2014. En 2014, le montant global de la subvention allouée était fixé à 200 000 euros, dont 10 000 au titre du handicap, soit un complément de 105 000 après déduction de l'acompte déjà versé. Elle demande donc aux élus d'apporter un avis favorable à cette délibération.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR et indique qu'il s'agit d'une très belle institution à laquelle le Conseil d'arrondissement est très attaché – qu'il a toujours soutenue - avec une action pédagogique et culturelle tout à fait exceptionnelle, des expositions rassemblant des artistes de renom. Il indique qu'à chaque fois que le Musée est cité lors de conseils d'écoles ou avec des parents et des enseignants, les commentaires sont toujours très enthousiastes. Il cède la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON indique que le Musée en herbe accomplit une prouesse extraordinaire, puisque quelles que soient les œuvres exposées, il y a toujours un public très nombreux et très varié. Elle indique être allée récemment voir l'exposition sur Tintin et les parents étaient avec les enfants en train d'essayer de reconstituer « Tintin et le Lotus Bleu ». L'art peut être enseigné de façon très ludique.

Mme Catherine SALVADOR insiste sur le fait que l'entrée est payante avec des tarifs particuliers pour les handicapés et les scolaires.

M. Laurent SAÏAG demande si la subvention a augmenté par rapport à l'année précédente.

Mme Catherine SALVADOR explique que les mises aux normes liées au handicap ont fait augmenter un peu le budget.

M. Laurent SAÏAG indique que cela s'explique par les investissements, conjugués à une programmation très ambitieuse, aux assurances éventuelles, aux frais d'impression 3D ce qui est très intéressant et innovant.

M. Jean-François LEGARET annonce que le montant est le même qu'en 2014, qu'en 2013 il était de 190 000 euros, en 2012 de 180 000, en 2011 et en 2010 de 209 000, en 2009 de 212 000, en 2008 de 265 000 et en 2007 de 315 000 ce qui indique une baisse puis une stabilisation.

M. Laurent SAÏAG demande des détails sur la fréquentation annuelle du Musée et des éléments statistiques.

Mme Catherine SALVADOR indique que la quantification est délicate, étant donné que des expositions circulent dans des écoles ou d'autres quartiers.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération 2015 DJS 1 - Subvention (500 euros) à une association sportive locale (1er)

M. Jean-François LEGARET cède la parole à Mme Martine FIGUEROA, qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Martine FIGUEROA indique que l'association du Lycée Pierre Lescot est très bien dirigée par l'équipe enseignante. Etant donné que des créneaux avaient été délestés cette année, et en accord avec la commission, elle indique avoir présenté à chacune des associations sportives des créneaux libres et notamment à l'association du Lycée Poquelin et à celle du Lycée Pierre Lescot, cette dernière ayant une infrastructure plus solide pour monter un créneau supplémentaire. De nouvelles activités ont ainsi été mises en place, surtout pour les jeunes filles, en particulier avec du football féminin, du « step » et du « double dutch ». Il semblerait que cela fonctionne très bien, et, pour cette raison, une subvention de 500 euros lui semblerait totalement indispensable, sachant qu'ils font beaucoup de choses pour leurs jeunes et qu'il y a un fort taux de participation sur le créneau entre midi et 14h00 qui leur a été octroyé. Elle donne par conséquent un avis favorable.

Mme Catherine TRONCA demande pourquoi cette subvention qui était de 1 000 euros est passée à 500 euros.

Mme Martine FIGUEROA indique que c'est l'association qui a demandé cette somme et que, pour le reste, elle s'auto-subventionne. Elle indique que cette association dispose désormais de deux cours, ce qui peut faciliter cette autosuffisance. C'est pour cette raison que si l'association demande plus la prochaine fois, elle sera satisfaite.

Mme Catherine TRONCA met en perspective ce montant avec celui accordé au Musée en herbe.

Mme Catherine MATHON demande si cette association est subventionnée tous les ans.

Mme Martine FIGUEROA répond que oui et que le montant dépend des années.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération 2015 DU 100 - Dénomination place Henri Salvador (1^{er}, 2^{ème}, 9^{ème})

M. Jean-François LEGARET se dit honoré de rapporter cette délibération qui concerne l'hommage que la Ville de Paris souhaite rendre à Henri SALVADOR, auteur, compositeur et interprète, en lui attribuant un espace public situé à Paris à cheval sur trois arrondissements : le 1^{er}, le 2^{ème} et le 9^{ème}.

Henri SALVADOR était né le 18 juillet 1917 à Cayenne dans une famille originaire de la Guadeloupe. Il s'était établi en 1929 à Paris. Musicien très protéiforme, emballé par le Jazz – plus que par sa scolarité dit la délibération -, il a multiplié les emplois pour gagner sa vie et a obtenu des premiers engagements comme guitariste et s'est produit en 1935 avec son frère au Jimmy's bar. Talentueux, apprécié du public, remarqué par Django REINHARDT puis par d'autres orchestres, notamment Bernard HILDA, il a connu l'aventure très importante pour lui des collégiens de Ray VENTURA avec lequel il entame une tournée assez triomphale en Amérique du Sud. C'est là qu'il commencera à interpréter la chanson « Maladie d'amour ». Il conquiert le public local et démarre une carrière solo au Brésil.

De retour en France, il continue à travailler comme compositeur, monte son propre orchestre et rencontre des succès innombrables, en particulier avec Yves MONTAND, couronnés par deux grands prix du disque de l'Académie Charles-Cros. A partir de 1956, il entame une très longue collaboration avec Boris VIAN, en composant près de 400 titres avec lui. C'est également le début d'une longue amitié et collaboration avec Quincy JONES. Il interprète les premiers morceaux de rock'n'roll en français sous le pseudonyme d'Henry Cording. Il se produit en trio avec Michel LEGRAND et Boris VIAN. Il fait ensuite une carrière très mémorable pour tous les Français comme vedette de la télévision avec un certain nombre d'émissions restées célèbres comme « Salvador » ou « Dimanche Salvador » qui remportent un très grand succès. Il rencontre ensuite d'autres succès avec « Lelion est mort ce soir », « Zorro est arrivé », « Syracuse », « Le travail c'est la santé », « Juanita Banana ». Il se tourne ensuite vers le jeune public en produisant et interprétant plusieurs disques pour enfants, certains tirés de productions Disney, comme

« Les Aristochats » pour lequel il reçoit le prix de l'Académie Charles-Cros. Il participe également au compte musical de Philippe CHATEL « Emilie Jolie » dans lequel il incarne le compteur et interprète trois chansons.

Il renoue avec la scène en 1982 en donnant une soixantaine de représentations sous un chapiteau installé Porte de Pantin et ensuite au Palais des Congrès. Ce qui est très original dans la carrière d'un artiste de ce talent, c'est qu'à 83 ans, en 2000, il revient au sommet avec l'album « Chambre avec vue » et son titre phare « Jardin d'hiver ». Il lance alors de nouveaux talents comme Benjamin BIOLAY, Benabar, Thomas DUTRONC. S'en suivent de multiples récompenses : deux Victoires de la musique pour l'album de l'année et l'Artiste interprète de l'année. Il s'agit par conséquent d'un extraordinaire *come back* qui marque la carrière d'Henri SALVADOR avec ce dernier album révérence et ce dernier concert donné au Palais des congrès de Paris le 21 décembre 2007.

Il est décédé à son domicile 6, place Vendôme le 13 février 2008 et est inhumé au cimetière du Père Lachaise aux côtés de son amie Edith PIAF. D'autres récompenses couronneront l'ensemble de sa carrière et il avait été distingué au grade de Commandeur de l'Ordre national du mérite ainsi que de l'Ordre des arts et lettres. Il était titulaire de la médaille d'or de l'Académie française. Henri SALVADOR est reconnu à travers le monde comme l'un des plus grands musiciens et guitariste de Jazz.

Après avoir inauguré une plaque au 6, place Vendôme, il est proposé de dénommer « place Henri SALVADOR » l'espace situé à l'intersection de la rue de Sèze, de la rue de Caumartin, du boulevard des Capucines, de la rue Cambon et de la rue des Capucines à Paris 1^{er}, 2^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Il indique que cette énumération paraît un peu longue mais qu'il la résumerait très brièvement en disant qu'il s'agit de la place située devant l'Olympia, ce qui est un magnifique symbole. Il se dit très heureux qu'après des péripéties, un peu plus de sept ans après son décès, une proposition de cette qualité ait été faite pour honorer Henri SALVADOR qui reste un artiste très cher au cœur des Français.

Il ajoute qu'il est très heureux pour sa collègue Catherine SALVADOR qui se consacre très activement à faire connaître toute la connaissance sur l'œuvre et le travail d'Henri SALVADOR. Il indique que de nombreux amis d'Henri SALVADOR sont très heureux de cette proposition de dénomination. Il précise que la date de l'inauguration n'est pas encore connue mais il pense qu'elle pourra intervenir assez rapidement, après que le Conseil de Paris ait délibéré. Il se dit très enthousiaste et très heureux et propose que le Conseil donne un avis « très favorable » sur cette délibération.

Mme Catherine MATHON indique que tout le monde reconnaît qu'il s'agissait d'un musicien hors pair, d'un talent inouï, avec une voix suave magnifique reconnaissable. Il a inventé la Bossa Nova. Elle trouve que le fait qu'une place porte son nom est tout à fait juste et exprime la reconnaissance de son talent.

M. Jean-François LEGARET met aux voix cette délibération.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité, Mme Catherine SALVADOR ne prend pas part au vote.

Projet de délibération 2015 DVD 99-1 et 99-2 - Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France. Délégation en matière de marchés publics. Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Nicolas MARTIN-LALANDE, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE remercie le Maire et indique que cette délibération a pour objet principal l'approbation du Plan vélo 2015 – 2020 de la Ville de Paris. Ecologique, sain, silencieux et bon marché, le vélo ne représente pourtant que 5% des déplacements dans Paris, contre 55% à Copenhague, ou 15% à Strasbourg. Dans le programme d'investissement de la mandature présenté en décembre, la Mairie de Paris a prévu une enveloppe budgétaire d'un montant de 110 millions d'euros en faveur des infrastructures et des actions dédiées à la pratique et à la promotion du vélo. L'objectif affiché est de hisser la part de la bicyclette de 5 à 15% d'ici 2020. L'investissement dans les infrastructures concerne les aménagements cyclables, les places de stationnement de surface et certaines règles de circulation.

S'agissant des aménagements cyclables, fin 2013, le linéaire cumulait 730 km se répartissant entre pistes, bandes, couloirs de bus et double-sens cyclables. Le nouveau Plan vélo prévoit des aménagements plus sécurisants et plus confortables. Sur les axes les plus circulés, il privilégiera les aménagements en site propre. Il est ainsi proposé de compléter le réseau existant en l'articulant autour d'un réseau principal de larges pistes sécurisées dites "bidirectionnelles". A ce titre, il indique se réjouir du projet de création de telles pistes cyclables rue de Rivoli coté jardin des Tuileries comme le demande M. le Maire depuis de nombreuses années et boulevard Sébastopol coté 1^{er}. Le 1^{er} arrondissement se trouverait ainsi au cœur du réseau cyclable principal de la capitale. Un réseau secondaire affinera le maillage avec notamment la généralisation des zones 30 dans lesquelles des double-sens cyclables peuvent être créées dans les rues à sens unique.

Il est prévu de créer 10 000 places supplémentaires. L'offre sera densifiée et mieux adaptée aux besoins avec des aires de stationnement plus petites et de moindre capacité mais plus nombreuses et plus proches des lieux d'attraction – musées, bibliothèques etc. Le vol de vélo restant une crainte pour le cycliste et un frein à la pratique du vélo, des aires de stationnement sécurisées seront créées sur l'espace public et notamment à proximité des pôles dits « multimodaux » : les gares de RER, les terminus de tramway et les principales gares de métro.

L'évolution des règles de circulation accompagnera la mise en place de ce réseau cyclable pour faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes sur la voirie. 7 000 nouveaux sas vélos vont être créés et le « cédez le passage cycliste » va être généralisé sur l'ensemble des carrefours parisiens.

Le plan prévoit par ailleurs des investissements dans les actions dédiées à la pratique et à la promotion du vélo. La Mairie de Paris propose de revoir la signalisation pour l'offre cyclo-touristique dans chacun des quartiers de la capitale. La nouvelle génération de Vélib' qui entrera en fonction en 2017 sera davantage métropolitaine et électrique. Il est également proposé d'encourager les associations qui animent des vélos écoles ou des ateliers de réparation. Enfin, un certain nombre d'événements de promotion et de sensibilisation sont prévus afin de communiquer sur le vélo, notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité.

Il estime que ce Plan vélo va globalement dans le bon sens mais émet trois réserves. Concernant la création des pistes cyclables rue de Rivoli et boulevard de Sébastopol, il faut que la Mairie de Paris associe étroitement les élus du 1^{er} à l'ensemble des décisions d'aménagements ; il faut qu'elle informe suffisamment en amont les riverains de la réalisation des travaux ; il faut enfin qu'elle précise les modalités de gestion de la transition entre l'ancienne et la nouvelle piste cyclable rue de Rivoli, ainsi que le devenir de l'ancienne piste à proximité des arcades. Faute d'étude d'impact préalable, il s'interroge sur le rapport coût-utilité du dispositif de subventionnement pour aider les Parisiens à acquérir un vélo triporteur ou un vélo cargo sans assistance électrique. Il souligne enfin que ce Plan vélo manque peut-être un peu d'ambition ; la Mairie de Paris aurait du s'inspirer des propositions fortes faites à plusieurs reprises par les élus parisiens de la droite et du centre, à savoir :

- une boucle cyclable intégrale sur la petite ceinture ferroviaire ;
- de nouveaux emplacements de stationnement innovants comme les consignes automatiques enterrées ;
- la revalorisation de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- la mise en place d'un groupe de travail réunissant les associations de cyclistes, d'automobilistes et d'auto-école afin de sensibiliser les futurs conducteurs lors de l'apprentissage de la conduite ;
- l'amplification des campagnes d'information à destination des cyclistes sur les dangers de certains de leurs propres comportements.

Il conclut en soulignant la direction positive que prend ce Plan et propose en conséquence d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR demande quelle est la place du piéton dans l'univers cycliste à Paris, puisque les trottoirs sont utilisés par les cyclistes et qu'une signalétique prioritaire à ces derniers est mise en place.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique qu'à sa connaissance, les cyclistes n'ont pas la priorité sur les piétons même si c'est le cas dans la pratique, étant donné la vulnérabilité du piéton. Il se dit assez convaincu par la nécessité de verbaliser les cyclistes qui ne respectent pas toujours la réglementation, ce qui est dangereux pour eux-mêmes mais aussi pour les autres.

M. Jean-François LEGARET indique que les policiers verbalisent assez massivement les cyclistes.

Mme Martine FIGUEROA demande si un travail de concertation avec les habitants et les commerçants et même des cyclistes ne serait pas intéressant pour les double-sens cyclistes. Elle pense notamment à la rue Saint-Honoré. Elle indique que les cyclistes peuvent parfois être renversés par les portières de voiture. Certains endroits sont positifs mais d'autres non, notamment la rue des Lavandières Sainte-Opportune.

Mme Catherine MATHON demande les détails du projet concernant la rue de Rivoli.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique qu'il n'a pas imprimé le projet par souci écologique.

M. Laurent SAÏAG montre une photo de la rue de Rivoli qui présente l'état actuel et l'état projeté de la piste cyclable et des différentes voies pour les piétons, les voitures, les bus et les vélos. Il demande si ce projet va réduire globalement la largeur du trottoir pour les piétons.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que l'idée est plutôt de réduire d'une voie le nombre de voies disponibles pour la circulation des véhicules motorisés.

M. Laurent SAÏAG indique qu'au niveau de la rue de Rivoli présentée sur la photo, il y a deux voies pour les voitures et une voie pour les bus. Il réitère sa question. Son document est issu de la direction de la voirie.

M. Jean-François LEGARET demande à M. Laurent SAÏAG de bien vouloir faire circuler son document. Il indique que des précisions seront demandées.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que l'idée est de ne pas réduire le trottoir Sud rue de Rivoli dévolu aux piétons et de transformer l'ancienne piste cyclable coté Nord en trottoir pour les piétons. Les piétons devraient être les gagnants avec les cyclistes de cet aménagement. En revanche, une voie circulée serait supprimée, même si la direction de la voirie lui a indiqué que la largeur des voies pourrait être diminuée.

Mme Catherine MATHON indique que M. Nicolas MARTIN-LALANDE a parlé de pistes bidirectionnelles au niveau du jardin des Tuilleries, qui côtoierait l'espace voiture et les places de stationnement. Depuis la fermeture des voies sur berge rive Gauche, la rue de Rivoli est plus que saturée et cela remonte même jusqu'à la rue du Bac. Il faut compter 30 minutes au mieux pour passer cette partie là. On réduirait encore l'espace réservé aux voitures au niveau de cette partie de la rue de Rivoli.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE le confirme.

Mme Catherine SALVADOR indique que c'est « terrible », surtout lorsqu'une délégation étrangère se gare en épi.

M. Emmanuel CALDAGUÈS indique que la réduction de la place de l'automobile à Paris, d'après son ressenti et son observation, ne crée pas des conditions extraordinaires pour lutter contre la pollution. Il se demande si toutes les mesures prises ont un réel effet contre la pollution. Il souligne que la question de la sécurité n'a jamais été prise en compte sur les aménagements destinés aux vélos. Il constate que beaucoup d'usagers ne respectent pas les feux, les stops, qui passent très vite et qu'il existe une chance sur deux de se faire percuter en traversant la rue. Il trouve que les voitures sont aussi dangereuses mais sont moins responsables car elles provoquent des accidents plutôt par inattention. Il pense que la Ville de Paris devrait travailler plus sur la sécurité, car il existe une tension à Paris entre les différents modes de circulation.

Mme Catherine TRONCA se permet de le contredire, au regard des statistiques d'accidentologie et demande que le bénéfice du doute soit laissé à un projet récent.

M. Emmanuel CALDAGUÈS indique que cela a été étudié en secret.

Mme Catherine TRONCA répond que cette étude a été présentée à la Mairie de Paris par les deux responsables de la voirie.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que les piétons ont un sentiment d'insécurité dans certains quartiers de Paris ou en tout cas le sentiment d'être hyper vigilant dans les rues à sens unique par exemple et d'être par conséquent la « variable d'ajustement » parmi les usagers de l'espace public, même si cela relève davantage d'un sentiment que d'une réalité en termes d'accident.

Mme Catherine TRONCA se dit d'accord avec M. Nicolas MARTIN-LALANDE mais indique que cela fait partie de l'incivilité des gens.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que quand un usager est plus vulnérable qu'un autre, c'est le rôle de la loi et du règlement de le protéger vis à vis des autres usagers.

Mme Catherine MATHON rappelle que des morts ont eu lieu sur le boulevard Saint-Marcel et boulevard de Montparnasse au niveau de la Closerie.

M. Laurent SAÏAG indique que la comparaison avec Copenhague ne lui paraît pas très pertinente car la densité du métro et du bus à Paris est forte. Il pense qu'une réflexion est à mener sur les livraisons à vélo qui constituent une pratique assez courante dans différentes villes, notamment en Amérique du Nord. Il rappelle que Vélib' a marqué quand même une avancée très forte et qu'une variante intéressante pour les enfants est mise en place ainsi qu'une variante électrique. Il rappelle que le stationnement est bien mis en valeur dans le Plan sur des lieux clés afin que les gens puissent avoir un déplacement fluide.

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'il s'agit d'approuver les modalités d'un Plan vélo qui va permettre de demander des subventions au Conseil régional, mais que l'approbation du Plan est quand même demandée. En tant que Maire du 1^{er} arrondissement, il indique n'avoir jamais été sollicité de manière précise sur les aménagements qui sont liés à ce Plan, ce qui lui paraît être plus qu'une lacune. Certains points lui paraissent positifs. Le fait de mettre la piste cyclable bidirectionnelle rue de Rivoli coté jardin des Tuileries était une demande de la Mairie du 1^{er} lors de l'aménagement de la piste vélo de la rue de Rivoli, qui est la plus dangereuse de la ville, puisqu'elle est coincée entre les arcades et une file de stationnement. Mais il aimeraient que ces modifications soient présentées de manière extrêmement précise. Il ajoute que la politique du vélo, à laquelle il est très favorable, ne constitue qu'un aspect de la politique du déplacement. Quand il est indiqué que 7 000 personnes ont répondu à un questionnaire, c'est une bonne chose, mais sur 2,3 millions de Parisiens, cela ne représente pas grand chose. Cette politique de déplacement poursuivie depuis des années à Paris ne rencontre pas que des succès. Le week end dernier, il indique que des études sérieuses faites par des organismes étrangers ont dit que Paris était la ville la plus polluée du monde, ce qui l'interpelle. Tous les spécialistes de la circulation savent que pour faire baisser la pollution dans une ville, il faut améliorer la fluidité. Si il s'agit de supprimer une file de circulation rue de Rivoli, il demande à voir cela de très près. La Ville de Paris poursuit en ce moment un test en haut des Champs Elysées de fermeture du sous-terrain de l'Etoile, ce qui a entraîné vendredi dernier un embouteillage généralisé jusque dans la rue de Rivoli. Tout cela témoigne selon lui d'une assez grande improvisation. Il aimeraient que des experts internationaux de haute qualification viennent se pencher sur la situation de Paris et de sa région et que cette politique ne soit plus constituée de « coup par coup » et de petits actes de communication. L'action doit être importante et urgente mais ne peut être entreprise de cette manière. Pour ces raisons, il indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération, parce qu'il considère qu'elle ne correspond absolument pas aux vraies questions qui peuvent se poser.

Il met aux voix les 2 projets de délibération correspondants, qui reçoivent un avis favorable par 4 voix Pour (M. Marc MUTTI, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Catherine TRONCA, M. Laurent SAÏAG) et 7 abstentions (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, Mme Martine FIGUEROA, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD).

Vœu présenté au nom de l'ensemble des élus du Conseil du 1^{er} arrondissement relatif à l'avenir de la Samaritaine

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ce projet de voeu.

M. Marc MUTTI remercie M. le Maire et indique qu'il s'agit de l'histoire d'un vaisseau fantôme amarré quai de Seine depuis juin 2005. La situation n'est plus acceptable et c'est pour cela que le Conseil d'arrondissement se mobilise collectivement, ce qui est une "très belle chose". Il espère qu'il sera entendu.

Il lit le projet de voeu: « Considérant la nécessité absolue pour le quartier de trouver une issue au contentieux qui bloque actuellement le projet de la Samaritaine ; considérant que la fermeture de la Samaritaine depuis dix ans a entraîné une véritable nécrose commerciale dans l'ensemble du secteur ; considérant la fragilité économique des commerces voisins ; considérant les conséquences économiques sur l'emploi dans le quartier ; considérant les enjeux d'intérêt général que présente aujourd'hui avec encore plus d'acuité la réhabilitation de la Samaritaine ; considérant que le projet et la réouverture de la Samaritaine revitaliseraient le tissu urbain patrimonial, économique et social du quartier ; considérant que l'aboutissement du projet permettrait de retrouver la vocation commerciale de ce lieu emblématique au cœur de la région Ile de France ; considérant que près de 3 000 emplois directs et indirects sont en jeu ; considérant que 96 logements sociaux pourraient accueillir dans le cadre de cette réhabilitation environ 250 nouveaux habitants pour le 1^{er} arrondissement ; considérant que le projet permettra la création d'une crèche accueillant jusqu'à 96 enfants et trente emplois ; considérant que le projet prévoit un hôtel cinq étoiles de 72 chambres, créateur de 519 emplois ; considérant que le projet prévoit également un pôle d'activité tertiaire de bureau créant plus de 900 emplois ; considérant que le chantier à lui seul doit générer 1 800 emplois pendant 3 ans : considérant l'attractivité économique et les nombreux emplois indirects que généreraient la réouverture de la Samaritaine ; considérant enfin que si le projet ne démarre pas cette année, la redéfinition d'un nouveau projet pourrait prendre encore huit à dix ans, sur présentation de Marc MUTTI et sur proposition de Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement, l'ensemble du Conseil d'arrondissement émet le voeu :

- Que le Conseil d'Etat se prononce dans des délais rapides sur le contentieux qui bloque le permis de construire de « l'îlot Rivoli » de la Samaritaine ;
- Que le groupe « la Samaritaine » fasse connaître des l'issue de la décision contentieuse le calendrier réactualisé des chantiers à venir ;
- Que la Maire de Paris, tenant compte des graves difficultés des commerces environnants, fasse connaître quelles mesures elle entend prendre pour soutenir l'attractivité économique et l'emploi dans le quartier. »

Mme Catherine MATHON indique que le Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois regrette cette décision, d'autant plus que ce sujet revient régulièrement depuis l'annulation du permis. Vers la mi-octobre, une suspension des effets du jugement avait été prononcée par le Tribunal administratif et les travaux avaient un peu repris. Elle relaie le voeu du Conseil de quartier qui se désole des conséquences et des dommages provoqués.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON et indique que ce voeu a été préparé à la demande de M. MINODIER qu'il salue en tenant compte des observations faites. Il pense que ce voeu sera présenté au Conseil de Paris.

Mme Catherine MATHON précise que le voeu avait été voté à l'unanimité en Conseil de quartier.

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Laurent SAÏAG.

M. Laurent SAÏAG indique qu'il partage un avis très positif sur la démarche telle qu'elle a été menée sur ce voeu avec le Conseil de quartier qui s'est saisi de ce sujet et M. MINODIER qui a fait part de sa question au Conseil d'arrondissement précédent. La démarche de co-construciton était très positive et doit être reproduite à l'avenir puisque ses remarques ont bien été prises en compte.

M. Jean-François LEGARET indique que cette démarche est originale mais a déjà été menée dans le passé. Lorsque les circonstances le justifient, il est bon selon lui de le faire.

M. Laurent SAÏAG pense que le sujet en valait la peine et que cette démarche s'imposait.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce vœu, qui est adopté à l'unanimité.

Vœu relatif aux transports scolaires en autocar

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui rapporte ce projet de vœu.

M. Emmanuel CALDAGUES indique que la Ville de Paris a pris une décision très surprenante il y a quelques jours, largement critiquée par des élus, des parents d'élèves et des chefs d'établissement scolaire. Depuis plusieurs années, la ville finançait deux cars par an pour les écoles maternelles parisiennes qui permettaient d'emmener les enfants dans des sorties éloignées de Paris. La Ville a décidé il y a dix jours de supprimer le financement de ces cars et l'a exprimé en envoyant une lettre aux directeurs d'école- mais pas au Maire du 1^{er} arrondissement, « comme d'habitude ».

Cette décision est d'application immédiate, si bien que les sorties prévues pour les mois de mai et de juin sont impactées voire annulées – comme pour l'école de la Sourdière qui a du remplacer une sortie par une autre. Concernant l'école Saint-Germain l'Auxerrois, la sortie est en suspens car la Mairie du 1^{er} pourra en financer un quart et la directrice doit voir si la coopérative peut financer le reste. Ce qui est surprenant, c'est qu'on fait porter aux écoles maternelles une lourde responsabilité, puisqu'il s'agit de la lutte contre la pollution.

M. Emmanuel CALDAGUÈS souligne qu'il s'agit d'une politique globale qui doit être menée dans ce domaine et qu'il n'est pas convaincu que la suppression des cars pour les maternelles soit une action déterminante contre la pollution.

Il ajoute que personne ne croit au motif invoqué : il indique qu'au conseil de l'école de la Sourdière, tout le monde comprenait qu'il s'agissait de raisons budgétaires. Pour autant, il se demande si économiser 1 200 euros par an pour toutes les écoles maternelles de Paris représente une stratégie de diminution de la dépense publique. Il remet en cause l'honnêteté de ce motif et propose en conséquence ce vœu qui demande des explications sur les raisons de cette décision, et notamment en quoi elle peut avoir des effets bénéfiques sur la qualité de l'air.

Ce vœu demande également d'essayer de trouver des véhicules moins polluants que les autocars, en restant dans la raison évoquée – même si celle-ci n'est pas crédible. Il ajoute qu'il est très difficile d'emmener des enfants à l'extérieur de Paris en RER ; que même si le rectorat n'a pas établi de liste d'interdiction de sortie en raison de questions de sécurité du plan Vigipirate renforcé, il peut interdire une sortie en RER – et l'a d'ailleurs déjà fait pour l'école de l'Arbre sec. Le moment est donc selon lui mal venu, la raison est fausse, il s'agit d'une mauvaise manière « méchante » faite aux écoles et en conséquence il faut dénoncer cette mesure qui n'a aucun sens et aucune justification et il demande aux élus de voter ce vœu et de répercuter les critiques nombreuses qui sont faites à ce sujet.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES et indique qu'il est exact que beaucoup d'écoles, de parents et d'enseignants ne comprennent pas cette mesure qui n'a absolument pas été anticipée ni annoncée et qui est imposée du jour au lendemain avec un prétexte apparemment louable mais dont l'impact est très difficilement mesurable. Il cède la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON souhaite savoir si les cars destinés au transport des maternelles sont plus polluants que les autres.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il s'agit des mêmes entreprises et des mêmes marchés.

Mme Catherine MATHON demande pourquoi ce sont les maternels qui sont pénalisés et pas les autres classes.

M. Emmanuel CALDAGUES indique qu'il n'y a que pour les maternels que la Ville finance des cars pour des sorties scolaires de fin d'année. Elle ne finance par ailleurs des cars que lorsqu'il s'agit de sorties sportives.

Mme Catherine TRONCA précise que le vœu indique que tous les usages des cars sont concernés et pas seulement pour les écoles maternelles.

M. Emmanuel CALDAGUES précise qu'il faut modifier le vœu en enlevant le mot « élémentaires » dans le premier paragraphe, et qu'il s'agit d'une erreur de rédaction.

M. Laurent SAÏAG indique avoir compris qu'il existait une logique de cas par cas et demande si un échange a déjà eu lieu avec l'adjointe Alexandra CORDEBARD sur les cas posant problème dans le 1^{er} arrondissement.

M. Emmanuel CALDAGUES précise avoir posé la question aux directrices d'école puisque en effet les élus ont reçu un mail indiquant que la Ville, au cas par cas, mettrait à disposition des cars. Il indique qu'il n'y a pas eu d'échange avec Mme CORDEBARD, étant donné que Mme CORDEBARD n'avait pas prévenu les maires d'arrondissement et que seule la directrice des affaires scolaires avait prévenu uniquement les directrices d'école. Le mail en question n'a été envoyé selon lui que parce que des réactions ont eu lieu. Néanmoins aucune garantie n'existe pour cet examen au cas par cas puisque les critères n'ont pas été communiqués.

Mme Catherine TRONCA rappelle que des demandes ponctuelles peuvent être adressées à la DASCO.

M. Laurent SAÏAG espère que cela aboutira.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il est normalement répondu aux vœux du Conseil d'arrondissement avant la séance du Conseil de Paris. Il note de ce point de vue une amélioration et que des réponses sont apportées. Il transmettra les réponses dès qu'elles lui parviendront.

Il met aux voix ce vœu, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Laurent SAÏAG).

Vœu relatif aux nuisances subies par les riverains du chantier des Halles

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Nicolas MARTIN-LALANDE, qui rapporte ce projet de vœu.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE remercie M. le Maire et indique que ce vœu a pour objet d'appeler une nouvelle fois l'attention de la Maire de Paris en tant que gestionnaire de l'espace public de son partage et de ses usages sur les nuisances que continuent de subir les riverains des chantiers des Halles et le rôle que la Maire devrait ambitionner d'y jouer pour mieux défendre les intérêts de ces Parisiens lésés.

Depuis 5 ans déjà et pour 3 ans encore, soit au total huit années, les riverains et commerçants du chantier des Halles subissent d'importantes nuisances sonores et vibratoires générées par des travaux de la SEM Paris-Seine et de la RATP. Depuis 2013, les conditions de vie et de commerce autour des chantiers se sont nettement dégradées. Pour rattraper leur retard, les intervenants ont en effet multiplié les travaux la nuit et le week-end, en violation de la charte de qualité de chantier qu'ils ont pourtant signée et qui prescrit le respect de règles protectrices de la tranquillité des riverains. En 2013, plus de 100 nuits de travaux non prévues ont ainsi été réalisées. Ces dernières semaines, des travaux ont été à nouveau conduits la nuit et le week-end. Le commissariat et le Maire du 1^{er} ont été saisis de très nombreuses plaintes. Ces troubles du voisinage sont d'autant plus mal vécus que trop souvent les riverains n'ont pas été destinataires de l'indispensable information préalable expliquant et motivant les horaires dérogatoires de certains travaux exceptionnels.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE invite une nouvelle fois la RATP qui intervient place Marguerite de Navarre à se hisser au niveau de professionnalisme de la SEM Paris-Seine dans sa communication, qui est en l'état n'est pas satisfaisante. En raison de leur intensité et de leur inscription dans la longue durée de la vie du quartier, les nuisances subies par les riverains du fait du chantier des Halles revêtent désormais un caractère insupportable. Les habitants ont perdu et continuent de perdre en qualité de vie tandis que les commerçants ont perdu et continuent de perdre en chiffre d'affaire. En droit, ces dommages présentent tous les caractères du dommage réparable, puisqu'ils sont certains, qu'ils sont la conséquence directe des nuisances et qu'ils portent atteinte à un intérêt légitime. Jusqu'à présent, la commission de règlement amiable a rejeté toutes les demandes des commerçants de surface sauf une, en réparation du préjudice subi. En février pourtant, un commerçant de la rue de la Ferronnerie, très impactée, a encore du se résoudre à céder son fond de commerce.

La Maire de Paris n'a pas davantage dénié recevoir le président de l'association pour la défense des riverains et l'animation du quartier des Halles, M. Jacques CHAVONNET ici présent qu'il salue, qui demandait tout simplement pouvoir lui remettre en main propre sa pétition signée par plus de 600 riverains habitants et commerçants de ces chantiers.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire propose au Conseil d'arrondissement d'émettre le vœu suivant : « Que la Mairie de Paris :

- Impose aux Maîtrises d'ouvrage déléguées qui interviennent sur les différents chantiers du quartier le respect des termes de la charte de qualité chantier, notamment en matière d'interdiction des travaux de nuit, de respect des seuils réglementaires de bruit et les rappelle à la nécessité d'une communication efficiente des calendriers d'intervention auprès des riverains les plus exposés ;
- Prenne enfin en compte les plaintes des riverains et commerçants du quartier des Halles en rencontrant les associations qui les défendent. »

Mme Catherine TRONCA demande à ce que la pétition soit annexée au vœu. Elle pensait qu'il existait des réunions de suivi, notamment dans les comités de quartier.

Mme Catherine MATHON indique que M. CHAVONNET et certaines personnes assistent à tous les comités de suivi mais qu'aucun suivi n'est effectué en conseil de quartier.

M. Jean-François LEGARET indique que reproduire les 600 signatures poserait des problèmes en termes de papier consommé mais indique que la pétition est consultable.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique qu'il existe un comité de suivi des travaux des chantiers qui se tient tous les mois et demi et dans lequel se trouvent des représentants d'associations, de commerçants, de riverains et auquel il participe. Malheureusement, ce comité n'est pas toujours satisfaisant, notamment en ce qui concerne la RATP.

M. Jean-François LEGARET indique que certains riverains sont très gravement impactés.

Mme Catherine MATHON demande si Unibail est présent lors de ces comités.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que le directeur général d'Unibail a été reçu à l'automne dernier.

M. Jean-François LEGARET indique qu'à mesure que ce chantier évolue, le comité de suivi fait venir les entreprises et les responsables de maîtrise qui sont à l'origine des nuisances. Il indique que la canopée et le gros œuvre sont en voie d'achèvement et vont être suivis par des finitions et des aménagements faits par les preneurs commerciaux des boutiques mais, qu'à l'heure actuelle, l'essentiel des nuisances est produit par le chantier de la RATP.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique qu'à la différence de la RATP, la SEM Paris-Seine a toujours communiqué avec professionnalisme, ce qui permet de prévenir certains conflits de voisinage, ou, lorsqu'ils ont lieu, d'en réduire nettement l'intensité.

M. Jean-François LEGARET indique que les réponses apportées par la SEM lors des réunions publiques organisées par la Mairie de Paris ont toujours été des informations précises et il croit que les nuisances graves ont fait l'objet d'avertissements. Il reconnaît que les responsables de la RATP auditionnés lors de ces réunions publiques ont été loin d'atteindre ce bon niveau de transparence et d'information. Il indique s'en être d'ailleurs plaint auprès de la RATP qui n'a pas été à la hauteur d'un chantier de cette importance, ce qui n'est pas acceptable.

Mme Catherine TRONCA demande si les conditions du contrat ne peuvent pas être rappelées au maître d'ouvrage.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE répond que ces rappels ont lieu très régulièrement mais que l'idée de ce vœu est justement de les opérer au niveau le plus élevé.

M. Jean-François LEGARET indique essayer de multiplier les moyens d'action et que ce feuilleton « a beaucoup d'épisodes ».

Mme Catherine MATHON rappelle l'obligation d'indemniser les commerçants quand un réel préjudice est avéré, ce qui est le cas. Elle demande pour quelles raisons un commerçant seulement aurait été indemnisé.

M. Laurent SAÏAG se félicite du travail effectué par la SEM Pairs-Seine depuis le début du chantier lors de réunions publiques fréquentes et fréquentées. Il semblerait que le chantier mené par la RATP ne donne pas la même satisfaction en termes de communication et de respect de la charte de qualité du chantier, ce qui est assez dommageable. La pétition constitue également une réalité. Il indique qu'il existe donc une vraie inquiétude et un vrai sujet à traiter, ce qui ne peut être nié. Il se dit assez réservé sur l'efficacité du vœu : demander à la Maire de Paris de rencontrer les associations lui semble laisser croire que la Maire de Paris n'est pas attentive aux associations locales ou aux plaintes des riverains.

Mme Catherine TRONCA indique que M. CHAVONNET devait être reçu par le cabinet de M. MISSIKA.

M. Laurent SAÏAG demande quels sont les recours possibles auprès de la RATP pour ces manquements.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE répond que cela relève presque de la prophétie auto-réalisatrice, étant donné que l'efficacité de ce vœu dépend également du vote de l'opposition, et pourrait encore mieux porter si celle-ci le votait. Il invite donc Mme Catherine TRONCA et M. Laurent SAÏAG à les accompagner dans ce sens.

M. Laurent SAÏAG indique diverger plutôt sur la méthode que sur l'objectif final et sur le fond.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce vœu, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Contre (Mme Catherine TRONCA, M. Laurent SAIAG).

* * * * *

Validation des candidatures aux Conseils de quartier

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, le Conseil valide la candidature au Conseil de quartier des Halles de Mme Delphine PILORGEZ et de M. Dominique BOUZINA

Questions diverses

Mme Martine FIGUEROA remercie tous les élus d'avoir signé le courrier pour les associations sportives et les fermetures de gymnases, ce à quoi les habitants du 1^{er} sont sensibles. Elle indique avoir souhaité avec M. Emmanuel CALDAGUES associer le collège Poquelin en proposant aux jeunes de faire une exposition. Le jeudi 9 avril, des œuvres seront sélectionnées par l'enseignante. Elle espère que tous les élus seront présents. Elle indique avoir proposé récemment d'organiser une scène ouverte pour les jeunes chanteurs et musiciens en solo ou en groupe de 15 à 30 ans en leur demandant d'envoyer des maquettes pour les sélectionner.

Mme Catherine SALDAVOR indique que la scène comprendra un équipement et un régisseur. Elle dit attendre l'accord d'un producteur de disques pour venir et faire partie du jury. Elle indique que les associations, les lycées et les collèges participeront ainsi que le conservatoire, afin de laisser le talent s'exprimer devant la Mairie du 1^{er} le 30 mai.

M. Marc MUTTI indique que la Mairie du 1^{er} organise le 18 mai prochain avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris une réunion d'information pour les professionnels pour le tenir informer sur les procédures d'aptitude pour les établissements recevant des publics handicapés. Le dispositif législatif tel que prévu par la loi en 2005 qui devait être prêt au 31 décembre 2014 n'était pas adapté en termes de calendrier. Les commerçants du 1^{er} étaient notamment en retard.

Mme Catherine MATHON informe de la tenue d'un vide-grenier organisé par le Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois le 18 avril.

Mme Catherine TRONCA remercie l'exécutif pour avoir pu aller visiter les logements sociaux de la rue du Colonel Driant qui sont une belle réussite. Elle se demande si il est possible de proposer des orientations pour les rez-de-chaussée, en particulier, comme l'avait indiqué la Maire de Paris, pour implanter des cabinets médicaux avec une aide aux médecins généralistes.

M. Jean-François LEGARET indique ne pas avoir été très convaincu par l'idée proposée d'un restaurant haut-de-gamme.

M. Marc MUTTI répond que 3F ont déjà répondu. Ils installent normalement une fromagerie mais avaient proposé un restaurant haut-de-gamme pour le 2^{ème}, ce à quoi il a été répondu qu'il ne s'agissait probablement pas de la meilleure implantation possible.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine TRONCA et trouve que son idée est bonne de reprendre les orientations générales et de les rappeler à 3F. Il pense que des suggestions sont à faire en ce sens.

Mme Catherine TRONCA rappelle que le Centre du Louvre a fermé et que les médecins de secteur 1 sont en pleine paupérisation.

M. Marc MUTTI se dit d'accord avec cela mais indique que les réponses apportées insistent sur le fait que le loyer est élevé et qu'un seul type de commerces peut s'y installer. Il indique avoir répondu qu'il fallait dans ce cas baisser le loyer afin d'y implanter des commerces de première nécessité.

Mme Catherine TRONCA rappelle que Mme HIDALGO avait indiqué apporter des aides pour cela. Elle demande quand le CICA sécurité – Les Halles sera convoqué.

M. Jean-François LEGARET indique que la date a été décalée et qu'une nouvelle doit être trouvée.

Mme Catherine TRONCA indique qu'une nouvelle brigade spécialisée allait être mise en place pour les Halles et souhaite en savoir davantage à ce sujet.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il s'agit de la quatrième brigade de cette nature créée à Paris et qu'il en est très satisfait puisqu'il était intervenu auprès du préfet de police il y a déjà un an en lui faisant observer qu'au cours des années passées et à l'occasion de la conduite du chantier des Halles, les effectifs de police avaient sensiblement diminué dans le premier arrondissement, ce qui n'était pas en soi extravaguant, puisqu'une superficie de 4 ha était hermétiquement close par des palissades. Il indique avoir lourdement insisté auprès du Préfet de Police et de la Mairie de Paris en disant qu'il fallait désormais effectuer un travail d'anticipation puisque la livraison des boîtes commerciales sera effectuée à partir du mois de septembre prochain. Ayant connu les débuts du Forum, qui, dès son ouverture, avait été marqué par des phénomènes et une image d'insécurité, il n'a pas envie que cette situation se reproduise. Il faut que l'ouverture de la canopée soit accompagnée de la mise en place d'un dispositif suffisant. Il salue la décision prise mais indique qu'il faudra se battre, une fois cette brigade spécialisée en place, pour que les effectifs soient à la dimension des problèmes qu'il faudra suivre.

M. Jean-François LEGARET indique que le prochain Conseil aura lieu le lundi 11 mai.

La séance du Conseil d'arrondissement est levée à 20h05.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET s'enquiert des questions du public. Il cède la parole à M. CHAVONNET.

M. CHAVONNET indique ne pas avoir entendu « de bonnes choses » et ne croit pas effectivement que Mme Catherine TRONCA et M. Laurent SAIAG viennent souvent sur le chantier pour savoir ce qui s'y passe parce qu'il s'y passe des choses qui ne sont pas acceptables selon lui. Il indique avoir fait un premier voeu et souhaite répondre aux préoccupations. Il est dit que Mme la Maire ne peut pas recevoir un président d'association. Il indique qu'il travaille pour la concertation depuis 10 ans, que son association a 22 ans d'existence, qu'il était là pour le chantier METEOR et qu'il estime qu'effectivement sa demande de rendez-vous à Mme la Maire pour lui remettre une pétition aurait du appeler au moins une réponse au bout de quatre mois. Il ne demande pas qu'il soit donné un accord à cette pétition.

Il indique avoir vu M. MISSIKA et plusieurs autres personnes. Il a rendez-vous avec un conseiller le 14 avril qui va sans doute prendre ses 570 signatures sans plus de suite, ce qui n'est pas acceptable. Il indique avoir toujours joué le jeu de la Mairie de Paris, en ne s'adressant pas à la presse ou ne publant pas de pamphlets. Il rappelle que le Conseil de quartier est non seulement concerné mais qu'il a lancé le premier ce problème de zone piétonne en créant un groupe de travail. Il indique être rapporteur du comité de suivi au Conseil de quartier. Il signale que le comité de suivi a été créé en grande partie grâce à lui et à deux personnes car il s'agissait de la suite du bureau de concertation. Il a ainsi rédigé en grande partie la charte de chantier. Il pensait que ce voeu allait passer avec l'accord des élus socialistes qui représentent la Mairie de Paris et qui auraient pu comprendre l'exaspération des riverains au sujet de ces chantiers et des nuisances insupportables. Il indique qu'un engin brise roche hydraulique a été mis en place il y a une quinzaine de jours qui est un matériel qui fait en moyenne entre 80 et 90 décibels et qui fonctionne de 10 heures du matin à 17 heures. Les commerçants ne peuvent même pas parler dans leur boutique avec leurs clients. La Mairie de Paris doit se rendre compte de ces problèmes. Il répète que les deux élus ne sont pas informés des problèmes.

Il revient sur la question de la fermeture de la zone piétonne des Halles qui est selon lui inacceptable. Il avait été dit en octobre que la zone serait fermée. Il précise que la zone Montorgueil, avec laquelle devait être combinée en 2018 la zone piétonne des Halles, a son système qui fonctionne depuis un an avec un surplus d'ASP. La zone piétonne des Halles est la seule véritable à Paris, sans trottoir.

Il indique que les chaussées sont actuellement refaites autour de la canopée. Etant donné qu'aucun contrôle n'existe, en particulier dans la rue Pierre Lescot, des camionnettes y pénètrent malgré l'interdiction. Ce sont les riverains qui subissent tous ces désagréments. Il indique ne plus avoir de voiture, de vélo ou de

moto et être par conséquent un piéton à part entière. Il regrette qu'un piéton ne puisse pas se promener tranquillement à Paris. Il indique que des vélos remontent à contre-sens les trottoirs de la rue de Rivoli.

M. Jean-François LEGARET répond qu'il faut tenir compte de l'exaspération des riverains, en particulier dans la rue de la Ferronnerie qui a subi de nombreux chantiers. Aucun grand chantier ne peut être conduit sans nuisances mais c'est le cumul qui les rend insupportables. Ces 570 signatures sont très significatives. Il suivra auprès de M. MISSIKA les réponses qui devront être faites. Quant à la question de rétablir les contrôles de la zone piétonne des Halles, il indique que cela fait quand même une dizaine d'années qu'ils sont demandés et qu'ils ne sont pas très compliqués à mettre en œuvre.

Il indique avoir participé il y a quelques mois à une réunion avec M. NAJDOVSKI qui avait proposé de créer des zones piétonnes et de circulation douces. Il précise avoir pris la parole à la fin de la réunion en demandant à ce que ce qui existe déjà soit rétabli. Il rappelle que le quartier des Halles comprend la plus grande zone piétonne d'Europe augmentée de la zone Montorgueil. Il a fait observer que la COP 21 allait se tenir à la fin de l'année à Paris et a suggéré à M. NAJDOVSKI que les travaux nécessaires soient conduits d'ici là, afin d'emmener tous les visiteurs étrangers voir la façon dont la zone piétonne a pu être rétablie. Il indique que M. NAJDOVSKI a plutôt réagi positivement et lui a suggéré depuis quelques pistes. Il se dit très impatient qu'une suite soit donnée à cette proposition. Il indique qu'en tant que Maire d'arrondissement, il a fait plusieurs demandes auprès de la Maire de Paris pour être reçu et qu'il n'a pas reçu de proposition d'audience.

Il rappelle que M. DELANOE l'avait reçu une fois en treize ans. Il regrette cet état de fait qui n'est pas connu des habitants. Il ne lui semble pas exorbitant qu'un président d'association soit reçu par la Maire de Paris pour remettre une importante pétition sur un problème de nuisance hors normes. Il regrette qu'on n'ait pas pu lui donner satisfaction.

M. Laurent SAÏAG précise que l'objet de leur vote contre n'était pas de négliger les problèmes qui existent et la pétition conséquente. Il ne souhaite pas refaire ce soir la réunion publique qui s'est tenue en février avec M. NAJDOVSKI au cours de laquelle un certain consensus lui semble s'être dégagé au sujet de cette zone piétonne et de son contrôle. Il précise qu'un collaborateur de la Mairie de Paris va quand même recevoir M. CHAVONNET qui n'est pas laissé sans réponses et que cette rencontre peut déboucher sur un processus. Il l'espère. Il rappelle que des instances existent pour gérer ces difficultés.

M. MINODIER remercie les membres du Conseil d'arrondissement de l'adoption de ce voeu sur la Samaritaine. Il le fait au nom du Conseil de quartier de Saint-Germain l'Auxerrois qui avait émis ce voeu à l'unanimité. Il souhaite que ce voeu soit adopté en Conseil de Paris.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il y veillera.

M. MINODIER remercie M. LEGARET pour cela. Il indique que cela sera difficile mais croit que cette situation rappelle que sur des projets il faut essayer d'être présent très en amont de façon à intervenir sur leur évolution. Il rappelle qu'en 2017 le 36, quai des Orfèvres et le Tribunal de grande instance vont être transférés dans le 17ème arrondissement. A ce jour, la destination de ces locaux immenses n'est pas connue ni même esquissée. Le projet de musée de la police ne peut occuper l'ensemble des locaux. Il serait important que les habitants et les élus cherchent à être présents dans les commissions qui interviendront pour déterminer la destination des locaux qui constituent un projet très important pour le centre de Paris.

M. Jean-François LEGARET remercie M. MINODIER pour son initiative concernant la Samaritaine et indique que son autre demande lui paraît tout à fait fondée. Il ne sait pas quels sont les projets prévus mais signale que c'est un établissement public qui gère les domaines du ministère de la Justice. Il indique qu'il n'est pas trop tôt pour essayer de faire ce travail d'anticipation. Il espère que la date de 2017 sera respectée, même si quelques retards sont à prévoir. Il indique que le regroupement aux Batignolles prévoit également celui des tribunaux d'instance de Paris. Il indique avoir à ce sujet des réflexions avec le directeur des services sur la reconversion de la salle d'audience et des locaux qui sont utilisés par le greffe au 3ème étage de la Mairie du 1er. Ce regroupement semble une idée inattendue car ces tribunaux d'instance jouaient un rôle de proximité. Il aurait trouvé satisfaisant un simple regroupement des quatre tribunaux d'instance des quatre arrondissements du centre de Paris. Une réponse sera en tout cas apportée à M. MINODIER.

Mme FILOCHE remercie M. CHAVONNET pour la charte du chantier qu'il a contribué à mettre en place. Elle n'est pas d'accord avec l'état décrit par M. CHAVONNET. Elle indique qu'il paraît qu'elle n'est pas une vraie riveraine, habitant au coin de la rue Rambuteau et de la rue Pierre Lescot. Elle l'admet et elle indique que ces derniers jours, la rue Pierre Lescot est réduite de moitié et est occupée par des camions le matin. Elle trouve agaçant que la moitié de la place des Innocents soit occupée par une foire commerciale « Les printanières » pour quinze jours. Les gens se tassent dans les rues.

M. Jean-François LEGARET confirme que les travaux de la RATP qui consistent à attaquer au brise roche hydraulique les tunnels pour les élargir sous les pieds des habitants, notamment de la rue de la Ferronnerie, créent des nuisances insupportables. Il indique qu'elle a la chance de ne pas être à l'aplomb de ces travaux. Il indique qu'elle a subi des travaux conséquents mais qui consistaient à démonter des structures en métal et pas à briser de la roche. Il a reçu à la Mairie du 1er une famille qui habitait juste au dessus et qui était dans un état de désespoir incroyable, ne pouvant pas dormir et dont les enfants s'endormaient en classe. L'importance des contraintes, la gravité des nuisances, le fait que la RATP ne respectait pas les horaires sur lesquels elle s'était engagée, tout cela a posé des problèmes très graves. En effet, ces travaux sont indispensables, mais ils doivent respecter certaines conditions et certains horaires. Il regrette que la RATP ne joue pas sérieusement les règles du jeu basique de la transparence et du devoir de vérité. Il indique que l'interlocutrice habituelle ne lui avait pas dit la vérité, ce qui le choque. Il souhaite qu'un minimum d'horaires de nuits et de week-end soient sauvagardés et que la charte soit appliquée, ce qui n'est pas le cas. Ces 570 signatures le prouvent.

M. LE GARREC se dit d'accord avec l'exposé de la situation et rappelle qu'une visite avec M. CHAVONNET s'est déroulée il y a une dizaine de jours avec l'interlocutrice de la RATP qui a fui certaines questions qui lui étaient posées. Il le regrette mais il rappelle que la RATP a toujours été considérée comme un Etat dans l'Etat. Il souhaite que des administrateurs de la Ville soient remis à la RATP.

Il pose la question de la pose de la plaque rue Jean-Jacques Rousseau qui a été acceptée mais n'a pas été posée. Il ne sait pas s'il faut attendre le tricentenaire de sa mort pour cela.

Il lisait dans la presse qu'un certain nombre d'arrondissements font ou refont des forums de l'emploi. Il se demande si un forum de l'emploi ne pourrait pas être refait dans le 1er, partant du principe que l'arrondissement était très spécialisé dans l'hôtellerie. Il pense que de nombreux emplois potentiels sont concernés.

Il espère enfin que le CICA se tiendra rapidement et que des personnes seront en capacité de répondre et non pas de dire « je pose la question et je vous répondrai ».

M. Jean-François LEGARET indique que par le passé, certains chantiers de la RATP ont été admirablement pilotés avec des délais plus que respectés, en particulier lors de la réfection de la ligne 1. Il indique que la plaque de la rue Jean-Jacques Rousseau est faite et cède la parole à Mme MATHON.

Mme Catherine MATHON indique que le protocole a été contacté et qu'elle est toujours en attente d'une date mais que des relances régulières ont lieu.

M. Jean-François LEGARET indique que le CICA sur la sécurité sera proposé à une date proche. Il rappelle que le décalage est du à des instructions reçues par la commissaire de police de ne pas se rendre dans des réunions publiques pendant la période électorale – Paris n'étant cependant pas concernée. Il promet que dès demain, il rappellera Mme la commissaire pour convenir d'une date.

Mme Catherine TRONCA rappelle qu'une visite concernant les nuisances sonores nocturnes était prévue.

M. Jean-François LEGARET indique que ce sera fait.

A une question sur l'organisation d'un Forum de l'emploi, M. Jean-François LEGARET indique que l'expérience démontre que c'est surtout dans les métiers qui sont liés au tourisme qu'une offre d'emploi existe. Il rapporte l'expérience réussie du Mandarin et indique avoir pris contact avec le direction du Ritz en leur proposant, pour la réouverture prévue à la fin de l'année, d'organiser un forum pour l'emploi dédié. Il

rappelle avoir fait la même proposition aux responsables du groupe LVMH au sujet de l'hôtel Cheval blanc. 600 emplois sont concernés par le Ritz et 400 pour le Cheval blanc. Il rapporte que le Ritz lui a répondu qu'il n'allait pas recruter 600 personnes, parce qu'il y aura des reprises de personnel, mais plutôt la moitié.

Selon son expérience, des forums dédiés à l'ouverture d'un établissement sont plus efficaces qu'un forum généraliste. Il rappelle avoir proposé auparavant que le forum soit précédé et suivi d'un petit déjeuner à la Mairie pour voir quelles étaient les retombées. Il s'était rendu compte que les seuls emplois créés étaient les emplois dans les grands hôtels. Il rappelle qu'il existe jusqu'à une trentaine de métiers différents dans chacun de ces hôtels. Il raconte que ce qu'il a beaucoup encouragé, c'est que quand le Mandarin a ouvert en créant 400 emplois, les 4/5 des CDI ont été signés dans la salle des mariages du 1er arrondissement. Quelques semaines après l'ouverture, le directeur du Mandarin était venu le voir en lui disant qu'il avait été à Singapour le weekend précédent pour faire le débriefing de l'ouverture du Mandarin, afin de rapporter que le travail mené avec la Mairie avait fait gagné entre trois et quatre mois dans le calendrier de recrutement normal. Il pense que des forums mutualisés pourraient avoir lieu pour plusieurs hôtels.

Mme Catherine TRONCA demande si la rue du Louvre sera un hôtel.

M. Jean-François LEGARET répond qu'il y a malheureusement des retards mais que le projet prévoit un hôtel.

Mme Catherine TRONCA parle du 40, rue du Louvre.

M. Jean-François LEGARET rappelle à ce sujet sa position, ses regrets et ses critiques et indique que des plateaux entiers sont en train d'être dégagés pour être commercialisés, ce qui laisse supposer qu'il s'agit plutôt de bureaux que d'un hôtel.

* * * * *